



Vous êtes reconnu travailleur handicapé ?

Vous avez 16 ans et plus ?

Vous souhaitez bénéficier d'une formation qualifiante et diplômante ?

Vous avez envie de découvrir la fonction publique territoriale ?

Optez pour l'apprentissage !

Aménagements possibles

Des aménagements peuvent être envisagés : aménagement du poste de travail, adaptations pédagogiques (cours individuel, cours de soutien, etc.), aménagement d'épreuves (tiers temps).

Les aides du FIPHFP

Le **Fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique (FIPHFP)** octroie une aide à l'apprenti de **1 525 € la première année du contrat** pour couvrir les frais courants (achat de matériels scolaire et professionnel).

Vous êtes intéressé par l'apprentissage ?

Vous avez choisi une formation et vous êtes actuellement à la recherche d'un employeur territorial, etc.

Adressez votre candidature au service Handicap et Maintien dans l'emploi du cdg69.

Vous serez accompagné dans la réalisation de votre projet de formation.

Contactez le service Handicap et Maintien dans l'emploi

 **Anne-Laure DUBUY**
chef de service

 handicap@cdg69.fr

 04 72 38 49 72

Réunions d'information :

[>> Consultez toutes les dates](#)

(ouverture des inscriptions le 10 du mois)

URL Source

<https://www.cdg69.fr/menu/apprentissage-handicap>
